

**Motion de M. Sami Kanaan: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 21 février 2001)

*MOTION*

Considérant:

- la portée régionale certaine du projet du nouveau Musée d'ethnographie;
- ses fonctions polyvalentes dans les domaines de l'enseignement scolaire et supérieur, de la recherche universitaire, de l'intégration et de la promotion d'une société multiculturelle, ainsi que de la contribution que constitue ce musée à l'attractivité touristique et économique de Genève, tous des domaines relevant clairement de la compétence de l'Etat;
- la nécessité d'adopter une approche plus ouverte du partage des tâches, compétences, charges et ressources en matière de politique culturelle;
- le fait que ce projet de musée peut servir d'exemple pour une telle approche;
- qu'une telle approche implique forcément une participation des autres acteurs, non seulement à la construction, mais aussi à la gestion future du musée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer une fondation (respectivement de transformer la fondation existante destinée à rechercher des fonds pour la construction du musée) en y incluant une représentation importante de l'Etat et d'autres «contributeurs» potentiels au musée, aussi bien pour gérer les apports à la construction du musée que pour ensuite gérer ce musée à moyen et long terme. Cette fondation devra aussi avoir pour mandat de développer des mécanismes de coopération avec les milieux concernés par l'activité du musée, en particulier les acteurs de terrain de l'intégration et de la Genève multiculturelle.

Le Conseil administratif présentera au Conseil municipal, pour le lui soumettre, le projet de fondation et, en particulier, son organisation et ses statuts. La Fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie devra rester en mains publiques. Les employés de ladite fondation seront au bénéfice du statut du personnel de la Ville de Genève.